Bonduelle

Société en commandite par actions

La Woestyne

59173 RENESCURE

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée générale mixte du 3 décembre 2026 – 22ème résolution

Grant Thornton

91, rue Nationale
59045 Lille Cedex

S.A.S. au capital de 2 297 184 €
632 013 0843 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 201 424 €
572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Bonduelle

Société en commandite par actions

La Woestyne
59173 RENESCURE

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée générale mixte du 3 décembre 2026 – 22ème résolution

---

A l'Assemblée générale de la société Bonduelle,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société (la « Société ») et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions ordinaires gratuites de la Société, existantes ou à émettre, au profit des membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du code de commerce, et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions de l'article L. 225-197-1 du code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 4 % du capital social au jour de la présente Assemblée, étant précisé que le nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires de la Société ne pourra dépasser 1% du capital au sein de cette enveloppe et que les attributions définitives seront soumises le cas échéant et au cas par cas à des conditions de performance fixées par la Gérance.

Votre Gérance vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser, pour une durée de 38 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale, à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient à la Gérance d'établir un rapport sur cette opération à laquelle elle souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport de la Gérance s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport de la Gérance portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Lille, le 20 octobre 2026

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Signé par
Vincent Frambourt
656531356537306 32d6537333…
Vincent FRAMBOURT
Associé

Deloitte & Associés

Signé par
ALEXIS PENET
313963306637313 52d6264343…
Alexis PENET
Associé

Signé par
38656337393836632d3039353…
Edouard LHOMME
Associé